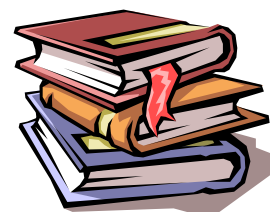


**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE VOLLEY-BALL DE L'ESSONNE**

Siège social : M.D.S.C. - Boulevard Charles de Gaulle, 91540 MENNECY

**COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE (C.D.S. 91) et ARBITRAGE (C.D.A. 91)**

REGLEMENT DES EPREUVES LOISIRS DEPARTEMENTALES SENIORS EN 4 X 4



Version "9" du 20 octobre 2021

PRÉCISIONS POUR LES ÉPREUVES LOISIRS DÉPARTEMENTALES SENIORS EN 4 x 4

NOTA IMPORTANT CONCERNANT LES 2 ÉPREUVES "LOISIR MIXTE SENIOR 4 x 4" :
Un(e) joueur(euse) NE POURRA PARTICIPER qu'à UNE SEULE DES 2 COMPÉTITIONS « LOISIRS »
que ce soit avec son club d'origine ou avec un autre club.
Donc impossibilité de participer à la compétition « 4 x 4 LOISIR » avec 2 clubs différents.

CRITÉRIUM « LX4 » LOISIR MIXTE SENIORS « 4 x 4 »

(attention, bien lire le « nota important » ci-dessus)

Ce CRITÉRIUM LOISIR MIXTE 4 x 4 s'adresse UNIQUEMENT aux joueurs(euses) évoluant en LOISIR (licence F.F.V.B. «competlib»)

Il faut avoir 1 **FÉMININE** (OBLIGATOIREMENT) en permanence sur le terrain.

CHALLENGE « CX4 » LOISIR MIXTE SENIORS « 4 x 4 »

(attention, bien lire le « nota important » ci-dessus)

Ce CHALLENGE LOISIR MIXTE 4 x 4 s'adresse aux joueurs(euses) évoluant en LOISIR (licence F.F.V.B. «competlib» ou «encadrement»

et dans les championnats officiels 6 x 6 licence F.F.V.B. «compétition Volley-Ball»)

Il faut avoir en **PERMANENCE** et **OBLIGATOIREMENT** sur le terrain :

1 FÉMININE et **1 joueur(euse)** (au minimum) avec licence **LOISIR**.

CHALLENGE LOISIR SENIORS 4x4 masculins (« CM4 »)

Ce CHALLENGE SENIORS 4x4 MASCULIN s'adresse aux joueurs évoluant en LOISIR (licence F.F.V.B. «competlib» ou «encadrement»)

et dans les championnats officiels 6 x 6 licence F.F.V.B. «compétition Volley-Ball»)

Il faut avoir en **PERMANENCE** et **OBLIGATOIREMENT** sur le terrain : **1 JOUEUR** (au minimum) avec une licence **LOISIR**.

RÈGLEMENTS DES ÉPREUVES LOISIRS DÉPARTEMENTALES SENIORS EN 4 x 4

Le Règlement Général Fédéral, s'applique SANS RESTRICTION excepté ce qui suit ci-dessous

• **Licences :**

Tous les joueurs devront être licenciés.

La licence minimum obligatoire est la licence "Competlib" de la FFVB.

La licence Volley pour Tous (VPT) n'est pas acceptée.

La **présentation des licences est obligatoire**

• **Déroulement des matchs :**

- les matchs se déroulent en **SEMAINE** (sauf cas exceptionnel de disponibilité de salle) aux jours et heures du club recevant.

• **Durée des matchs :**

- les matchs se déroulent **sur un terrain de 9 m x 9 m**

- La **hauteur du filet** est de **2,35 m** pour le "LX4" et "CM4" et **2,43 m** pour le "CM4"

• **Terrain et Filet :**

- les matchs se déroulent **OBLIGATOIREMENT en 2 SETS GAGNANTS de 25 points (avec 2 points D'écart)**, afin que les matchs puissent se dérouler dans les horaires alloués du soir.

- le **set décisif**, devra se jouer en **15 points** (avec 2 points d'écart)

• **Composition des équipes :**

- le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants (donc il y a 4 remplacements possibles par set.)

• **Positions des joueurs et numérotation :**

- la position 1 sera celle du joueur arrière

- la position 2 sera celle du joueur avant droit

- la position 3 sera celle du joueur avant centre

- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Nota important : les joueurs doivent **OBLIGATOIREMENT** « tourner » à chaque rotation. Les joueurs en poste « fixe » sont **INTERDIT**, par exemple l'avant centre (n° 3) qui ne « tournerait » jamais.

- **Positions relatives des joueurs entre eux au moment de la frappe du ballon au service :**
 - les joueurs avants (n° 2, 3 ou 4), de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3 et 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet)
 - le joueur arrière (n° 1) de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant (entre la ligne des 3 mètres et la ligne arrière)
- **Le service :**
 - le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position n° 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.
 - la rotation (obligatoire) au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (n° 1, puis n° 2, puis n° 3, puis n° 4, puis de nouveau n° 1, etc.)
 - les services consécutifs : un joueur ayant servi (position n° 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le Suivra au service (position n° 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.
- **Remplacements des joueurs :**
 - le nombre de remplacements est de 4 (par set), ces remplacements sont libres sauf pour :
 - . le joueur de la position n° 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position n° 2
 - . un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- **Jeu des joueurs :**
 - le jeu des avants (n° 2, n° 3 et n° 4) est traditionnel et pas limitatif
 - le jeu de l'arrière (n° 1) est traditionnel (pénétration, attaque au 3 mètres), il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant
- **Libero :** il n'y a pas de libéro.
- **Le classement des ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES SENIORS 4 x 4 se fera par addition de points**
À raison de :
 - match **gagné** par **2/0 sets** : **3 points** - match **gagné** par **2/1 sets** : **2 points**
 - match **perdu** par **1/2 sets** : **1 point** - match **perdu** par **0/2 sets** : **0 point**
 - match **perdu** par **PÉNALITÉ** : **0 point** (0/2 sets et 00/50 points)
 - match **perdu** par **FORFAIT** : **- 1 point** (0/2 sets et 00/50 points)**nota :** en cas d'égalité de points en fin de compétition, les équipes comptant un même nombre de points sont départagés sur l'ensemble des matchs par le quotient des matchs gagnés / matchs perdus, puis par le quotient de sets gagnés / sets perdus, puis par le quotient des points de sets gagnés/points de sets perdus
- **Rappel pour les équipes multiples :**
 - la **règle de "qualification des joueurs autres que ceux des équipes premières" s'applique sans restriction et dans sa totalité.**
- **Feuille de match :**
 - la feuille de match officielle doit être utilisée et remplie réglementairement.
- **Arbitrage des matchs :**
 - il n'y a pas d'obligation d'arbitrage, mais un arbitre officiel ou un candidat arbitre peut arbitrer les matchs « 4 x 4 ». Ceci est conseillé par la C.D.A. 91
 - En cas d'arbitre, il n'y a **pas d'indemnité d'arbitrage.**
- **Saisie du résultat de match par Internet :**
 - **Rappel de la Réglementation Fédérale :** Les résultats des matchs, doivent être saisis **par le club recevant au plus tard le lendemain du match avant 18h00**
- **Envoi de la feuille de match par Internet :**
 - **Rappel de la Réglementation Fédérale :** **le club recevant doit scanner la FdM** (format « PDF ») et la **saisir sur le site de la FFVB au plus tard le lendemain du match avant 18h00**
- **Conservation des Feuilles de Matches :**
 - **Les FEUILLES DE MATCHS ORIGINALES seront CONSERVÉES par le CLUB RECEVANT pendant 3 ANS minimum** (durée correspondante au contrôle de l'administration fiscale).
- **Sanctions Réglementaires (financières) :**
 - **La date et l'heure d'envoi qui est enregistré sur le site de la FFVB fera foi.**
L'amende réglementaire sera infligée (1/4 du montant LIFVB) si la saisie des résultats et la feuille de match ne sont pas envoyées dans les délais réglementaires